



Paris, le 13 janvier 2010

Le SDLC et le SLF mènent une action commune pour développer le marché du livre numérique en France

Les adhérents du Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC : Fnac, Virgin Megastore, Cultura, le Furet du Nord, Decitre) et le Syndicat de la Librairie Française (SLF : 550 libraires indépendants) ont la volonté de développer le marché du livre numérique en cohérence avec celui du livre imprimé, et contribuer ainsi à perpétuer la richesse et la diversité de la création.

Ces acteurs de la distribution, qui représentent conjointement 70% de la vente de livres en France, s'unissent afin de pouvoir proposer aux lecteurs une offre de livres numériques cohérente et attractive, tant au niveau de son contenu, de ses usages, que de son prix.

Dans ce but, il est impératif que la filière du livre et les pouvoirs publics se mobilisent pour favoriser le développement d'une offre légale de livres numériques. En ce sens il apparaît nécessaire de créer, au niveau interprofessionnel, une interface unique (« hub ») avec les entrepôts de stockage des éditeurs, d'étendre au livre numérique le prix unique et le taux de TVA réduit de 5,5%.

Une offre légale attractive pour développer le marché

Les adhérents du SDLC et du SLF constatent, à ce jour, l'insuffisance de l'offre de livres numériques et demandent aux éditeurs :

- de procéder à la numérisation massive des ouvrages afin d'offrir le choix le plus large possible aux consommateurs
- de proposer des prix compétitifs, significativement inférieurs à ceux du livre imprimé selon ses différentes éditions, grand format et poche
- de garantir la mise en œuvre de solutions techniques de lecture entièrement interopérables (DRM standards pour une totale liberté d'utilisation du fichier dans un cadre familial) et multi-supports (tablettes, smartphones, ordinateurs, ...)
- de permettre le développement d'offres commerciales attractives et diversifiées (téléchargement au titre, lecture en streaming, abonnements...) grâce à un modèle économique équitable.

Il est indispensable qu'une offre légale attractive soit mise en place rapidement pour limiter, voire empêcher, le développement d'un marché illégal et garantir une totale liberté de choix aux consommateurs.

La création d'un « hub » interprofessionnel

Afin de faciliter la diffusion des œuvres numériques, le SDLC et le SLF s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens pour créer, dans le courant de l'année 2010, un « hub » interprofessionnel (éditeurs et libraires). Cette interface unique jouera le rôle d'un tiers de confiance et permettra de faire transiter les fichiers depuis les entrepôts numériques des différents éditeurs vers les consommateurs via les sites Internet des libraires.

Pour garantir un fonctionnement compatible avec les enjeux du marché, ce « hub » doit être géré conjointement entre les éditeurs et les libraires dans le cadre d'une gouvernance paritaire.

Cette solution, essentielle au développement du livre numérique, sera simple et transparente pour le consommateur.

Le prix unique du livre doit s'appliquer au numérique

Le livre imprimé et le livre numérique doivent obéir à des règles cohérentes, s'inscrire tous deux dans le même cadre juridique, afin d'empêcher une « guerre des formats » telle celle qui fait rage aux Etats-Unis.

Le principe du prix unique du livre fixé par les éditeurs doit s'appliquer au livre numérique. Le SDLC et le SLF encouragent vivement les pouvoirs publics à agir rapidement en ce sens.

Un taux de TVA réduit à 5,5% pour le livre numérique

Le SDLC et le SLF demandent l'application du taux de TVA réduit de 5,5% pour les livres numériques, au même titre que le livre imprimé.

C'est ce que le Gouvernement Espagnol vient de décider, en référence à la directive européenne du 5 mai 2009.

Le SDLC et le SLF se félicitent que leur proposition d'étendre le prix unique du livre et le taux de TVA réduit figure dans le rapport Zelnik – Toubon – Cerutti et qu'elle ait été reprise par le Président de la République lors de son discours du 7 janvier à l'occasion des vœux au monde de la culture. Le SDLC et le SLF s'engagent à collaborer avec les pouvoirs publics pour la mise en œuvre rapide de ces mesures.

L'objectif de cette mobilisation commune du SDLC et du SLF rejoint une réflexion et des initiatives qui émergent dans la plupart des pays européens : **sans modèle économique viable pour l'interprofession et attractif pour le consommateur, les conditions d'un développement pérenne de ce marché ne seront pas réunies. La chaîne nationale du livre dans son ensemble serait la première à en souffrir.**

La mobilisation organisée de tous autour de cet objectif commun est une véritable opportunité pour réussir cette mutation du marché.

Contacts :

SDLC : Olivier Hugon-Nicolas (01.55.90.86.69 ; olivier.hugonnicolas@sdlc.fr)
SLF : Guillaume Husson (01 53 62 23 10 ; g.husson@syndicat-librairie.fr)